



ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	25
<i>Nombre de pouvoir</i>	6
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT - Anne CHANE KAYE BONE - TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE - Sarah SALAH - ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON -- Jack TAVEL - Axel BOUCHER - Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

M. Jean François CATAN s'est absenté du rapport N°073 09 2024 au rapport N° 086 09 2024

ETAIENT REPRESENTES :

M. Patrice BOULEVARD représenté par Mme Anne CHANE KAYE BONE à compter du rapport 073 09 2024

Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET

M. Vincent TERGEMINA représenté par M. Patrice SELLY

Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH - ALY

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL

Accusé de réception en préfecture
 974-219740107-20240904-DEL080092024-DE
 Date de réception préfecture : 13/09/2024

ETAIENT ABSENTS :

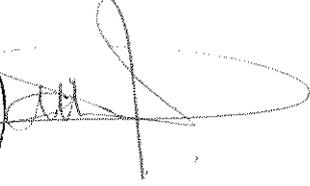
Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Odile DAMOUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (25 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i> 073 09 2024 à 099 09 2024
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : 13 SEP. 2024
- Et publication ou notification le : 13 SEP. 2024
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : 13 SEP. 2024

Objet :

SUBVENTION FEI 2024
TRAVAUX DANS LES ECOLES (MODERNISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES)

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative est une priorité forte de l'équipe municipale. La ville souhaite donc affecter ses nouvelles capacités d'investissement aux travaux d'amélioration du bâti scolaire municipal. L'équipe municipale souhaite ainsi offrir aux jeunes bénédicins des équipements propices à la réussite éducative

Les travaux comprennent :

- Des travaux de peinture et d'étanchéité (ravalement des façades et étanchéité des toitures) des écoles suivantes : écoles André Duchemann, Emilie Moreau, maternelle Girofle, Alexis de Villeneuve, Younoussé Issa, élémentaire André Hoareau, Maxime Fontaine ;

- La rénovation des sanitaires et la construction d'un nouveau bloc sanitaire des écoles suivantes : écoles primaire Edmond Albius, maternelle André Hoareau, Alexis de Villeneuve, maternelle Bois Joli, primaire Reine Pitou, primaire Maxime Fontaine, André Duchemann ;

- L'installation de voile d'ombrage dans les écoles suivantes : primaire Edmond Albius, primaire Julie Huet, primaire Raphaël Elie ;

- La construction d'un préau pour les écoles suivantes : écoles maternelle André Hoareau et Alexis de Villeneuve ;

- Le réaménagement de l'entrée de l'école maternelle André Hoareau.

Le montant global de l'opération est estimé à 1 046 600 € hors taxes pour 2024.

Afin de consolider son plan de financement, la Ville a donc sollicité l'Etat dans le cadre du programme d'investissements publics en matière d'équipements structurants au titre du FEI 2024, une subvention de 837 280 € pour la réalisation de ces études et travaux.

Il convient de confirmer le plan de financement définitif de cette opération.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires MOE	21 600,00	Part Etat FEI 2024 (80%)	837 280,00
Total études	21 600,00		
Travaux	1 025 000,00	Part Commune (20%)	209 320,00
Révision de prix	0,00		
Total travaux	1 025 000,00	Total Commune (y/c TVA) :	298 281,00 €
Total HT	1 046 600,00	Total HT	1 046 600,00
TVA (8.5%)	88 961,00	TVA (8.5%)	88 961,00
TOTAL TTC	1 135 561,00	TOTAL TTC	1 135 561,00

- de l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits auprès de l'Etat à travers le Fonds exceptionnel d'investissements pour 2024, pour l'attribution d'une subvention de 837 280 €, soit 80% du montant HT des études et travaux, et à signer tous les documents y afférents ;
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires et notamment la contrepartie communale pour un montant de 298 281 €.

La Commission « Cadre de Vie » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 080 09 2024,

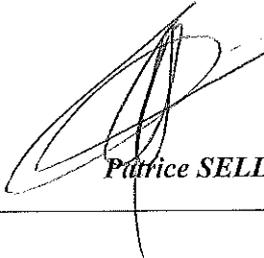
Vu l'avis favorable de La Commission des « Cadre de Vie »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le plan de financement présenté ;
- d'autoriser le Maire ou d'autoriser l'adjoint délégué à solliciter les crédits auprès de l'Etat à travers le Fonds exceptionnel d'investissements pour 2024, pour l'attribution d'une subvention de 837 280 €, soit 80% du montant HT des études et travaux, et à signer tous les documents y afférents ;
- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires et notamment la contrepartie communale pour un montant de 298 281 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL080092024-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Nombre de votant : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>



Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL080092024-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024